



# CONTRAT LOCAL DE SANTE

Ville de Mamoudzou

Convention cadre  
2021-2023

## Préambule : le contexte du CLS de Mamoudzou

Conformément à la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoire (HPST), l'ARS de Mayotte a souhaité s'engager dans la signature de contrats locaux de santé (CLS) avec certaines communes de Mayotte.

Ces CLS sont des outils privilégiés pour développer et pérenniser les actions de santé de proximité, notamment en matière de prévention, de promotion de la santé, de politique locale de soins et de l'accompagnement médico-social.

Avec le contexte de crises sanitaires que traverse le département de Mayotte, la ville de Mamoudzou a elle aussi exprimé sa volonté ferme d'engager des actions au plus près de sa population et d'ancrer une culture santé sur le territoire communal.

Attaché à l'intégration des questions de santé dans les enjeux de cohésion sociale, Le préfet de Mayotte soutient la démarche de CLS.

Principal acteur sur les questions d'accompagnement médico-social de sa population et convaincu de l'efficacité du CLS, le conseil départemental s'engage à accompagner la ville dans les CLS.

Par cet engagement, la ville, l'Etat et le Conseil Départemental confirment leur volonté de travailler en coordination afin d'améliorer et d'adapter les réponses apportées aux besoins de santé (de manière globale) de la population de Mamoudzou.

### 1. Présentation des éléments de diagnostic partagé

La réalisation du diagnostic local de santé est la première étape dans l'élaboration du CLS à Mamoudzou. Initié en interne par l'agence régionale de santé, ce diagnostic est ensuite partagé avec la ville qui apporte les données territorialisées à sa disposition.

Le diagnostic repose sur des données quantitatives (INSEE, ARS, ORS, CSSM, CHM) et qualitatives (personnes ressources de la ville, les associations et habitants) qui permettront de :

- décrire les caractéristiques du territoire, les données sociodémographiques, économiques et sanitaires de la population,
- analyser les forces et faiblesses du territoire en matière de santé,
- identifier les besoins en santé.

#### Caractéristiques du territoire de Mamoudzou

Superficie	42.3 km <sup>2</sup>
Habitants	71 437
Densité hab/m <sup>2</sup>	1 689
Villages	8
Cantons	3

La ville de Mamoudzou, cheffe-lieu du département de Mayotte, si situe sur la côte nord-est. Elle est limitrophe des communes de Koungou au nord, Dombéni au sud, Tsingoni et Ouangani à l'ouest. Avec la commune de Dombéni, Mamoudzou constitue la communauté d'agglomération Dombéni-Mamoudzou (CADEMA).

### Données sociodémographiques

Mamoudzou compte 71 437 habitants, ce qui représente 27.8% de la population de Mayotte, la plus grande ville du département en matière de population. Le taux d'accroissement de la population est de +4.5% par an. Le taux de natalité est de 39.6 naissances pour 1000 habitants avec un pourcentage de mères mineures de 5.5%.

La population est très jeune avec 44% des personnes âgées de moins de 15 ans. 2% seulement de la population est âgée de plus de 65 ans.

Mamoudzou compte 17 867 ménages, le modèle familial majoritaire est constitué de couples avec enfants (55% contre 59% au niveau départemental). La part des familles monoparentales (28%) est légèrement plus élevée que la moyenne du département (24%).

### Données économiques

La situation économique du territoire est plutôt favorable comparée au reste du département. La majorité des employeurs de Mayotte sont à Mamoudzou. 54% de la population est en âge de travailler (entre 15 et 64 ans) ; parmi laquelle 42% occupe un emploi.

Les prestations sociales ne sont que très peu répandues, 2 890 personnes sont couvertes par le RSA en 2019 et seulement 133 allocataires de l'aide aux adultes handicapés.

### Milieu de vie

La commune de Mamoudzou compte 17 870 résidences dont 4 241 dans le village de Kawéni. Le nombre de résidences a augmenté de 32% en 10 ans.

45% des logements sont en tôles, 63 % dépourvus de confort sanitaire de base (eau, électricité et sanitaires à l'intérieur de la résidence). En effet, 32% des ménages n'ont pas accès à l'eau courante et 9% n'ont pas accès à l'électricité. Les données de l'INSEE basées sur le recensement de la population en 2017 indiquent que la commune de Mamoudzou est un territoire aux conditions de logement précaires avec deux villages cumulant les difficultés, Vahibé et Tsoundzou.

Les données environnementales exposent la population de Mamoudzou à de nombreuses maladies telles que la dengue, la leptospirose, la fièvre de la vallée du rift ou encore des maladies liées à l'eau et à l'hygiène comme l'hépatite A et la fièvre typhoïde.

### Données de santé et prévention

A Mamoudzou, le taux de mortalité est de 2,2/ 1000 habitants, ce qui est inférieur à la moyenne du département. Cependant 39% des décès de Mayotte ont lieu à Mamoudzou, lieu d'implantation du Centre Hospitalier de Mayotte.

Les enquêtes récentes (Unono wa maoré, Etudes santé des jeunes etc.) mettent en évidence particulièrement des problématiques de santé bien identifiées. Il s'agit de :

- L'obésité, le diabète,
- La précarité alimentaire,
- L'hypertension artérielle et les maladies cardiovasculaires,
- La santé mentale, les addictions,

- La qualité de vie et la santé des personnes âgées et des personnes handicapées,
  - La promotion et la protection de la santé mentale,
  - La prévention et la prise en charge des maladies chroniques,
  - L'environnement au service de la santé,
  - Le renforcement de la veille sanitaire et de la réponse aux situations exceptionnelles en territoire insulaire.
- Le schéma régional de santé (SRS) 2018-2023, déclinaison opérationnelle du COS pour 5 ans, définit les évolutions attendues de l'offre de soins, de la prévention et de l'accompagnement médico-social à Mayotte,
  - Le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies (PRAPS), également sur 5 ans, complète le SRS pour améliorer la santé des plus démunis.

Le CLS de Mamoudzou sera élaboré en s'articulant avec le schéma et les différents programmes de santé (SRS, PRAPS). Le Projet Régional de Santé Environnement (PRSE) signé en 2021 pour une période de 5 ans est dans ses premières phases de mise en œuvre. Le Programme Mahorais de l'Alimentation et de l'Activité physique et Sportives (PMAAPS) est quant à lui en cours d'élaboration.

### **3. Présentation de l'historique de la collectivité en matière de démarches locales de santé et modalités d'articulation possibles**

La ville de Mamoudzou est une commune motrice en matière d'actions de prévention et de promotion de la santé au plus près de sa population.

D'abord le volet santé du contrat urbain de cohésion sociale qui a permis à la ville d'initier des actions de sensibilisation dans les quartiers les plus défavorisés ; améliorant ainsi l'accès à la prévention et aux soins pour tous. La caravane santé portée par les réseaux de santé et d'autres associations de proximité impulse une nouvelle dynamique locale.

La mise en place des ateliers santé-ville en collaboration avec l'IREPS (Instance Régionale de l'Education et Promotion de la Santé) a multiplié les interventions des partenaires associatives pour la promotion de la santé. On compte notamment les ateliers de lavage de mains pour la promotion de l'hygiène, les ateliers culinaires pour la promotion de l'alimentation saine etc.

Créé en 2014, le CCAS de Mamoudzou a permis de développer des actions d'animations et particulièrement sur les questions de santé. On retrouve notamment l'organisation :

- d'un carnaval santé sur la thématique des addictions en collaboration avec la MJC de Mamoudzou. Des outils traitant de cette thématique avaient été créés (chants, danses et théâtre). L'objectif visait à faire prendre conscience, dès le plus jeune âge, des dangers liés à la drogue, à l'alcool et au tabac ;
- d'une session de dépistage du diabète dans ses locaux à destination des agents de la Ville, en partenariat avec l'association REDYAB YLANG ;
- d'une campagne de communication sur les infections sexuellement transmissibles (IST) avec l'intervention de l'association de NARIKE MSADA "nous on s'aime, on se dépiste" ;
- de séances de sport santé (fitness) pour les seniors deux fois par semaine couplé avec des ateliers culinaires dispensés par une nutritionniste avec comme principal objectif, la lutte contre la sédentarité des seniors et l'encouragement à manger sainement.

C'est dans cette perspective de fédérer les acteurs de prévention et de pérenniser les actions sur le territoire que la ville impulse une dynamique locale de sante avec l'ARS, à travers le contrat local de santé.

## Le contrat local de santé de Mamoudzou

Vu la loi Hôpital, Patient, Santé et Territoire du 29 juillet 2009 ;

Vu le code de la santé publique, notamment les articles :

- L.1434-2 « Le projet régional de santé est constitué (...) la programmation peut prendre la forme de programmation territoriaux de santé pouvant donner lieu à des contrats locaux de santé tels que définit à l'article L.1434-17 » ;
- L.1434-17, « la mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social » ;

Vu le projet Régional de Santé Réunion-Mayotte 2018-2028 ;

Vu la circulaire SG/CGET/2014/376 du 5 décembre 2014 relative à l'intégration des enjeux de santé au sein des contrats de ville ;

Vu les conclusions des groupes de travail chargés d'élaborer le contrat local de santé de Mamoudzou ;

Il est convenu ce qui suit :

## **I. CHAMP DU CONTRAT**

### **Article 1 : signataires du contrat**

Le contrat est conclu entre :

- La commune de Mamoudzou, représentée par son Maire, M. Ambdilwahédou SOUMAILA ;
- L'Agence Régionale de Santé de Mayotte, représentée par son Directeur général, M. Olivier BRAHIC ;
- La Préfecture de Mayotte, représentée par le Préfet, M. Thierry SUQUET;
- Le Conseil Départemental de Mayotte, représenté par le Vice-Président chargé des Solidarités, Actions Sociales et Santé, M. Madi VELOU.

### **Article 2 : Périmètre géographique du contrat**

Le contrat local de santé couvre tout le périmètre géographique de la commune de Mamoudzou. Les quartiers prioritaires à la politique de la ville sont les territoires d'intervention prioritaires.

### **Article 3 : Partenaires non signataires**

De par leur compétence ou leur différents types de contributions (partage de méthodologie, pilotage, portage d'actions), les partenaires sont associés aux différentes étapes du CLS ; de l'élaboration à la mise en œuvre et à l'évaluation.

Il s'agit :

- Du Rectorat de Mayotte
- De la Communauté d'agglomération de Démbeni Mamoudzou (CADEMA)
- De l'Observatoire régional de la santé (ORS)
- Du Groupement d'Intérêt Public Maoré ouvoimoja (GIP MO)
- Des Professionnels de santé
- Des Associations
- Des usagers (collectifs, conseil citoyen)

D'autres partenaires pourront être amenés à rejoindre la démarche de CLS après concertation de tous les signataires du présent contrat.

## **II OBJET DU CONTRAT ET ENGAGEMENT DES SIGNATAIRES**

### **Article 4 : Les axes stratégiques, objectifs et actions du contrat**

Compte tenu des spécificités du territoire communal de Mamoudzou, les échanges entre les cosignataires et partenaires ont permis l'élaboration du contrat local de santé reposant sur cinq axes d'intervention et 16 orientations stratégiques qui se déclinent en 24 objectifs opérationnels et 36 actions.

## **Orientation stratégique 2 : Repérer les ménages en situation de précarité alimentaire**

- Objectif 1 : Développer les actions de proximité en "aller-vers"
  - Action 1 : Structurer un réseau d'acteurs en charge du repérage et de l'orientation des publics défavorisés ; recenser, diagnostiquer et traiter les enfants situation de malnutrition
- Objectif 2 : Faciliter l'accès à l'alimentation
  - Action 1 : Mettre en place un dispositif de solidarité alimentaire coordonné entre les différents acteurs

## **Orientation stratégique 3 : Lutter contre les addictions**

- Objectif 1 : Favoriser l'insertion socio-professionnelle des personnes en situation d'addiction
  - Action 1 : Impulser le dispositif TAPAJ en lien avec le CSAPA

## **Orientation stratégique 4 : Prévenir les comportements à risque**

- Objectif 1 : Développer les compétences psycho-sociales des enfants et accompagner à la parentalité
  - Action 1 : Développer des outils d'information / communication pour les élèves de CM1 -3ème et pour les parents, afin de prévenir les addictions
  - Action 2 : Mettre en place un dispositif d'information sur les maladies liées à l'hygiène et les conséquences d'une alimentation non équilibrée
  - Action 3 : Mettre en place un groupe de parole sur les différentes thématiques de comportement à risque pour l'aide à la parentalité (alimentation, sédentarité, hygiène de vie, addiction)
- Objectif 2 : Développer les actions de dépistage de proximité
  - Action 1 : Mettre en place un calendrier de dépistage dans les écoles maternelles dans le cadre du bilan de santé scolaire Et dans les quartiers, organiser :
  - Dépistage de cancers
  - Dépistage de l'hygiène buccodentaire

## **AXE 3 – Améliorer le cadre de vie**

### **Orientation stratégique 1 : Améliorer l'accès à l'eau potable pour tous**

- Objectif 1 : Améliorer les conditions d'hygiène des plus vulnérables
  - Action 1 : Accompagner les communautés les plus vulnérables à la proposition de projets d'amélioration des conditions de vie en matière d'hygiène

- Objectif 2 : Protéger les périmètres de captage d'eau
  - Action 1 : Faire appliquer les décrets du Préfet portant mesures de protection des périmètres de captage

#### **Orientation stratégique 2 : Freiner l'extension des zones d'habitat insalubre**

- Objectif 1 : Mobiliser la population contre les dangers de l'habitat insalubre
  - Action 1 : Former les associations de quartier sur les dangers des constructions insalubres et mettre en place des actions de prévention dans les quartiers

#### **Orientation stratégique 3 : Améliorer la propreté publique**

- Objectif 1 : lutter contre l'insalubrité publique
  - Action 1 : Entretien des espaces d'activités pédestres et faire en sorte que la population s'approprie les lieux  
Soutenir la commune pour accompagner les ménages dans les quartiers « émergeant » pour la propreté publique

#### **Orientation stratégique 4 : Réduire les risques vectoriels**

- Objectif 1 : Mettre en place un planning de campagnes de lutte contre les moustiques vecteurs de maladies
  - Action 1 : Organiser des opérations régulières de lutte contre les gîtes larvaires (déploiement du plan VHU, stock de pneus)
  - Action 2 : Organiser des opérations régulières de lutte contre les vecteurs rongeurs

### **AXE 4 – Améliorer l'accès à la prévention, aux soins et au médico-social**

#### **Orientation stratégique 1 : Dynamiser la démographie médicale sur le territoire communal**

- Objectif 1 : Promouvoir le territoire communal
  - Action 1 : Participer à la journée nationale des médecins généralistes
  - Action 2 : Organiser un colloque entre les professionnels de santé de Mayotte, en lien avec la maison de Mayotte à Paris et à La Réunion

#### **Orientation stratégique 2 : Faire connaître les dispositifs existants pour la prise en charge médico-sociale**

- Objectif 1 : Promouvoir l'offre médico-sociale
  - Action 1 : Créer et diffuser un document unique qui décrit toutes les structures médico-sociales ainsi que les services proposés

### **Orientation stratégique 3 : Améliorer la prise en charge de soins de premiers recours**

- Objectif 1 : Augmenter la capacité de prise en charge au niveau des CMR et dispensaires
  - Action 1 : Déplacer le centre de consultation de Jacaranda à Kawéni

### **Orientation stratégique 4 : Améliorer la couverture vaccinale**

- Objectif 1 : Résorber le retard vaccinal et maintenir un taux de couverture vaccinale élevé
  - Action 1 : Sensibiliser les parents sur l'importance de la vaccination des enfants, s'appuyer du dispositif « café des parents » dans les écoles maternelles
  - Action 2 : Mettre en place un document informatif pour le circuit vaccinal
  - Action 3 : Organiser des campagnes de communication régulières pour la vaccination et en parallèle faire de l'aller-vers pour toucher tous les publics

## **AXE 5 – Dynamiser le partenariat local en matière de santé**

### **Orientation stratégique 1 : Coordonner les professionnels de santé**

- Objectif 1 : Articuler avec les CPTS
  - Action 1 : Prendre en compte les axes d'intervention en relation avec le CLS

### **Orientation stratégique 2 : Renforcer le rôle de la commune dans la promotion de la santé**

- Objectif 1 : Faire de la commune un acteur de prévention, de veille et d'alerte de signaux sanitaires
  - Action 1 : accompagner la montée en compétence des services communaux sur les sujets de santé publique (insalubrité, hygiène, maladies vectorielles) et sur les questions d'accès aux droits
  - Action 2 : Organiser une instance de coordination entre les actions de la ville et l'ARS et engager la commune en tant que relais d'information entre la population et l'ARS

### **Orientation stratégique 3 : Coordonner les acteurs locaux**

- Objectif 1 : Articuler le CLS avec les dispositifs locaux existants (plan propreté, NPRU, Contrat de Ville...) et à venir dont la gestion urbaine de proximité
  - Action 1 : Organiser une instance de coordination et d'animation du CLS en transversalité avec tous les services communaux
- Objectif 2 : promouvoir les initiatives locales
  - Action 1 : Orienter les associations et/ou collectifs vers les dispositifs d'accompagnement existants

➤ Objectif 3 : Animer le réseau d'acteur du CLS

- Action 1 : Mettre en place un dispositif de communication pour la mise en relation et l'information des acteurs du CLS

**Article 5 : Engagement des signataires**

Les signataires s'engagent à :

- Mettre en œuvre le programme d'actions (en annexe) élaboré dans le cadre de ce présent contrat,
- Suivre et évaluer le programme opérationnel et les actions réalisées,
- Mobiliser les moyens financiers, logistiques et humains nécessaires dans la limite de leur capacité.

Spécifiquement, la ville de Mamoudzou s'engage à :

- Participer à l'élaboration du programme d'action avec l'ARS
- Recruter la personne qui sera en charge de la coordination du CLS et garantir l'articulation de son intervention avec l'ensemble des services de la municipalité.

L'ARS de Mayotte s'engage à :

- Réaliser le diagnostic territorial de santé
- Soutenir la ville en matière d'ingénierie d'appui en charge de la coordination locale du CLS
- Accompagner la montée en compétence des partenaires locaux sur les problématiques de santé publique

La préfecture s'engage à accompagner les actions mises en place dans le cadre du contrat de ville.

Le conseil départemental s'engage spécifiquement à travers une lettre d'engagement annexée à ce présent contrat.

**Article 6 : Gouvernance et pilotage**

Deux instances de gouvernance sont retenues pour le CLS de Mamoudzou.

**Le comité de pilotage** : instance décisionnelle en charge de la validation des priorités et de la programmation des actions du CLS. Il est composé des membres signataires du présent contrat, à savoir :

- Le Préfet de Mayotte ou son représentant ;
- Le Directeur de l'agence régional de santé de Mayotte ou son représentant ;
- Le Président du conseil départemental de Mayotte ou son représentant ;
- Le Maire de la ville de Mamoudzou ou son représentant.

Les membres des collèges consultatifs désignés conjointement par les signataires sont associés à cette instance ; il s'agit :

- des représentants du rectorat de Mayotte ;
- des représentants des habitants (conseil citoyen, parents d'élève) ;
- du représentant du conseil municipal des jeunes ;

- d'un professionnel libéral de santé engagé sur le territoire.

L'objectif de cette instance est de coordonner et veiller au bon fonctionnement de la démarche globale du CLS avec comme principales missions de :

- définir les orientations stratégiques du CLS ;
- suivre et évaluer la mise en place du contrat, éventuellement y apporter des ajustements en fonction des besoins ;
- valider le budget du CLS ;
- valider le renouvellement du CLS.

Le comité se réunit en séance plénière au moins une fois par an à la demande du Préfet, du Directeur de l'ARS, du Président du Conseil Départemental ou du Maire. Il sera présidé par le Maire de la commune avec un ordre du jour validé en amont par toutes les parties signataires.

Après concertation des signataires, le comité de pilotage pourra être ouvert à d'autres acteurs en fonction des besoins spécifiques.

**Le comité technique** : instance technique et opérationnelle en charge de définir les objectifs et le programme d'actions du CLS. Il rend compte des avancées des travaux au comité de pilotage.

Cette instance est constituée de groupes de travail thématiques basés sur les axes d'intervention du CLS. Les membres du comité technique sont :

- Des représentants techniques de l'ARS et de la ville de Mamoudzou
- Des représentants techniques du conseil départemental (la Direction de l'Action Sociale Territorialisée et de l'Inclusion (DASTI), la Direction de la protection maternelle et infantile et prévention santé, la Direction des Personnes Âgées et des Personnes Handicapées (DPAPH)
- Des associations
- Des institutions
- Des professionnels
- Des usagers (ou des habitants)

Les comités techniques sont des espaces d'échanges entre les acteurs locaux impliqués dans les CLS. Ils assureront également la mise en œuvre du CLS ainsi que le suivi, l'évaluation et pourront apporter d'éventuels ajustements au besoin.

Les ateliers de groupes de travail sont co-animés par la Directrice du CCAS de Mamoudzou et la Chargée de mission CLS de l'agence régionale de santé de Mayotte.

**Suivi et évaluation des actions du CLS** : l'élaboration des fiches actions permettront d'identifier des indicateurs de réalisation et de résultats afin d'évaluer l'efficacité de l'action publique.

L'évaluation des actions sera ainsi réalisée conjointement par les signataires du CLS. Un tableau de bord pourra être réalisé par les comités techniques et présenté à chaque comité de pilotage.

### **III DURÉE, SUIVI ET RÉVISION DU CONTRAT**

#### **Article 7 : Durée**

Le contrat est conclu pour une durée de trois ans à compter de la date de signature.

**Article 8 : Révision du contrat**

Le contrat pourra être révisé par voie d'avenants.

Des actions pourront être intégrées au contrat par voies d'avenants.

**Article 9 : Suivi et évaluation du contrat**

Les partenaires seront réunis en comité de suivi du contrat une fois par an.

Les actions seront évaluées par les opérateurs une fois par an et un bilan sera présenté au comité de pilotage.

Mamoudzou, le 02 décembre 2021

Le Maire de Mamoudzou,

Ambdilwahédou SOUMAÏLA

  
Le Maire de la Commune  
de Mamoudzou  
Ambdilwahédou SOUMAÏLA



Le Directeur général de  
l'Agence Régionale de Santé de Mayotte

Olivier BRAHIC

  
Olivier BRAHIC  
Directeur Général de l'Agence  
Régionale de Santé de Mayotte

Le Préfet,

Thierry SUQUET  
Le Préfet de Mayotte  
Pour le Préfet et par délégation  
le Secrétaire général adjoint

  
Jérôme MILLET

Le Vice-Président du conseil départemental de Mayotte

Chargé des Solidarités, Actions Sociales et Santé

M. Madi VELOU

  


## Feuille de route du CLS

### Axe 1 : Démographie - santé reproductive

#### Limiter les naissances et réduire le taux de recours à l'IVG chez les mineurs

Développer l'information et la communication autour de l'éducation à la contraception

Faciliter l'accès aux moyens de contraception

Avoir 1 point d'accès aux préservatifs par quartier

Développer les actions de proximité

##### Propositions d'actions :

Objectifs opérationnels	Actions	Public cible	Pilote
Développer l'information et la communication autour de l'éducation à la contraception	Engager les services communaux dans la diffusion des messages de sensibilisation et éducation à la santé sexuelle	les couples	ARS-Prévention / Etat civil
	Promouvoir les moyens et l'accès à la contraception dans le dispositif « café des parents »	les couples	PRE, Cité éducative / PMI
	- Partager des outils et support ludiques pour la connaissance du corps et la compréhension du processus de contraception	Tout public	REPEMA / MDA
	- Rendre visible l'offre en matière d'accès aux moyens de contraception	Les adolescents	EVARS (ACFAV et MLEZI) Etat civil
'Faciliter l'accès aux moyens de contraception	Mettre en place des actions de sensibilisation en milieu scolaire ou périscolaire	Tout public	CCAS
	Participer à la mise en place d'action pour la journée mondiale pour la contraception	Tout public	EVARS (ACFAV et MLEZI) - PMI
Avoir 1 point d'accès aux préservatifs par quartier	- Mettre en place des permanences de consultation et suivi sur tout le territoire communal et également dans les collèges et lycées	Tout public	CRF - PRE - CCAS - Direction culture
	- Créer les points d'accès aux préservatifs dans les zones non couvertes	Tout public	Nariké msada - ccas
Développer les actions de proximité	- Rendre visibles les points d'accès aux préservatifs		REPEMA / PMI
	- Développer l'accès aux préservatifs à tout moment dans la ville		
Développer les actions de proximité	Déployer le dispositif REPEMOBILE sur tout le territoire communal	Tout public	

### Axe 2 : Agir sur les comportements à risque

Limiter la progression de l'obésité et du diabète

Repérer les ménages en situation de précarité alimentaire

Lutter contre les addictions

Prévenir les comportements à risque

Mettre en place un espace santé

Promouvoir les activités physiques dans la commune

Développer les actions de proximité en "aller-vers"

Faciliter l'accès à l'alimentation

Favoriser l'insertion socio-professionnelle des personnes en situation d'addiction

Développer les compétences psychosociales des enfants et accompagner à la parentalité

Développer les actions de dépistage de proximité

##### Propositions d'actions :

Objectifs opérationnels	Actions	Public cible	Pilote
Mettre en place un espace santé	- Mettre en place un espace d'information et de sensibilisation,	Tout public	Direction jeunesse / CCAS
	- Mettre en place les ateliers d'échange sur les pratiques d'activités physiques et de sports avec séance de fitness ou sport santé		
Promouvoir les activités physiques dans la commune	- Mettre en place les ateliers culinaires et partage intergénérationnel		
	- Organiser un atelier pour le dépistage du diabète		
Développer les actions de proximité en "aller-vers"	- organiser une table ronde sur la thématique de santé des jeunes	Tout public	Direction des sports
	élaborer un calendrier pour des randonnées sportives régulières dans la commune	Tout public	Direction des sports
Faciliter l'accès à l'alimentation	Relancer le dispositif "Dimanche activités physiques pour tous	Public éloigné et précarisé	CCAS / CRF / PMI et CHM
	- Structurer un réseau d'acteurs en charge du repérage et de l'orientation des publics défavorisés	Public éloigné et précarisé	CD-DASTI
	- Recenser, diagnostiquer et traiter les enfants situation de malnutrition		
	Mettre en place un dispositif de solidarité alimentaire coordonné entre les différents acteurs		

Favoriser l'insertion socio-professionnelle des personnes en situation d'addiction	Impulser le dispositif TAPAJ en lien avec le CSAPA	Tout public	POPAM / PV
	Développer des outils d'information / communication pour les élèves de CM1 - 3ème et pour les parents afin de prévenir les addictions	CM1 – 6 <sup>ème</sup>	POPAM / DGA-ACVP
Développer les compétences psychosociales des enfants et accompagner à la parentalité	Mettre en place un dispositif d'informations sur les maladies liées à l'hygiène et les conséquences d'une alimentation non équilibrée	Enfants et parents	CRF
	Mettre en place un groupe de parole sur les différentes thématiques de comportement à risque pour l'aide à la parentalité (alimentation, sédentarité, hygiène de vie, addiction)	Parents	Caisse des écoles
Développer les actions de dépistage de proximité	Mettre en place un calendrier de dépistage dans les écoles maternelles dans le cadre du bilan de santé scolaire Et dans les quartiers, organiser : Dépistage de cancers Dépistage de l'hygiène buccodentaire	Tout public	PMI-Santé scolaire / UTAS / CD

## Axe 3 : Améliorer le cadre de vie

Améliorer l'accès à l'eau potable et à l'hygiène

Freiner l'extension des zones d'habitat insalubre

Améliorer la propreté publique

Réduire les risques vectoriels

Améliorer les conditions d'hygiène des plus vulnérables

Mobiliser la population contre les dangers de l'habitat insalubre

Lutter contre l'insalubrité publique

Mettre en place un planning de campagne de lutte contre les vecteurs de maladies

### Propositions d'actions :

Objectifs opérationnels	Actions	Public cible	Pilote
Améliorer les conditions d'hygiène des plus vulnérables	Accompagner les communautés les plus vulnérables à la proposition de projets d'amélioration des conditions de vie en matière d'hygiène	Public vulnérable	CRF
Mobiliser la population contre les dangers de l'habitat insalubre Prévoir formation pour les éléments de langage	Former les associations de quartier sur les dangers des constructions insalubres Mettre en place les actions de prévention dans les quartiers	Tout public Habitants de Kawéni	DGAST DRU
Lutter contre l'insalubrité publique	- Entretenir les espaces d'activités pédestres et faire en sorte que la population s'approprie les lieux - Soutenir la commune pour accompagner les ménages dans les quartiers « émergeant » pour la propreté publique	Tout public	DGA-ACVP / CD
Mettre en place un planning de campagne de lutte contre les vecteurs de maladies	Organiser des opérations régulières de lutte contre les gîtes larvaires (déploiement du plan VHU, stock de pneus) Organiser des opérations régulières de lutte contre les vecteurs rongeurs	Tout public	DGAST

## Axe 4 : Améliorer l'accès à la prévention, aux soins et au médico-social

Dynamiser la démographie médicale sur le territoire communal

Faire connaître les dispositifs existants pour la prise en charge médico-sociale

Améliorer la prise en charge de soins de premiers recours

Améliorer la couverture vaccinale

Promouvoir le territoire communal

Promouvoir l'offre médico-sociale

Augmenter la capacité de prise en charge au niveau des CMR et dispensaires

Résorber le retard vaccinal et maintenir un taux de couverture vaccinale élevé

### Propositions d'actions :

Objectifs opérationnels	Actions	Public cible	Pilote
	Participation à la Journée nationale des médecins généralistes	Professionnels de santé	Direction attractivité
<b>Promouvoir le territoire communal</b>	Organiser un colloque entre les professionnels de santé de Mayotte, en lien avec la maison de Mayotte à Paris et à La Réunion	Professionnels de santé	ARS-DOSA
<b>Promouvoir l'offre médico-sociale</b>	Créer et diffuser un document unique qui reprend toutes les structures médico-sociales ainsi que les services proposés	Tout public	MDPH / ARS-DOSA / CD
<b>Augmenter la capacité de prise en charge au niveau des CMR et dispensaires</b>	Déplacer le centre de consultation de Jacaranda à Kawéni	Tout public	ARS-DOSA
	Sensibiliser les parents sur l'importance de la vaccination des enfants, en s'appuyant du dispositif « café des parents » dans les écoles maternelles	Parents - enfants	PRE / ARS - PMI
<b>Résorber le retard vaccinal et maintenir un taux de couverture vaccinale élevé</b>	Mettre en place un document informatif pour le circuit vaccinal	Parents	PMI / CHM
	Organiser des campagnes de communication régulières pour la vaccination	Public éloigné, précarisés	CHM-centre de vaccination / PMI
	En parallèle faire de l'aller-vers pour toucher tous les publics		

## Axe 5 : Dynamiser le partenariat local en matière de santé

Coordonner les professionnels de santé

Renforcer le rôle de la commune dans la promotion de la santé

Coordonner les acteurs locaux

Articuler avec les CPTS

Faire de la commune un acteur de prévention, de veille et d'alerte de signaux sanitaires

Articuler le CLS avec les dispositifs locaux existants (plan propreté, NPRU, contrat de ville...) et à venir

promouvoir les initiatives locales

Animer le réseau d'acteur du CLS

### Propositions d'actions :

Objectifs opérationnels	Actions	Public cible	Pilote
<b>Articuler avec les CPTS</b>	Prendre en compte les axes d'intervention en relation avec le CLS	Professionnels de santé	ARS-DOSA
	Accompagner la montée en compétence du personnel municipal sur les sujets de santé publique (insalubrité, hygiène, maladies vectorielles) et sur les questions d'accès aux droits	services de la commune	ARS-DSP / GIPMO / CD
<b>Faire de la commune un acteur de prévention, de veille et d'alerte de signaux sanitaires</b>	Organiser une instance de coordination entre les actions de la ville et l'ARS	services de la commune	ARS-DSP / CCAS
	Engager la commune en tant que relais d'information entre la population et l'ARS		
<b>Articuler le CLS avec les dispositifs locaux existants (plan propreté, NPRU, contrat de ville...) et à venir</b>	Organiser une instance de coordination et d'animation du CLS en transversalité avec tous les services communaux impliqués dans le CLS	services de la commune	Coordinateur CLS
<b>promouvoir les initiatives locales</b>	Orienter les associations et/ou collectifs vers les dispositifs d'accompagnement existants	Associations	Coordinateur CLS
<b>Animer le réseau d'acteur du CLS</b>	Mettre en place un dispositif de communication pour la mise en relation et information des acteurs du CLS	Réseau d'acteurs CLS	GIP / Coordinateur CLS